



MAIRIE de LACANAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACANAU**

Département de la Gironde
Arrondissement de Lesparre
Canton de Castelnau de Médoc

☪ ☪

L'an deux mille dix, le 29 du mois de Juillet à 18 heures 00

☪ ☪

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DAVID, Maire.

☪ ☪

Nombre de conseillers en exercice : 27

☪ ☪

Etaient présents :

MM Romain MARCET, Pascal FENIE, Bernard VALETTE, Jean DUPIN,
Mmes Catherine JOHN DURAND, Lydia LESCOMBE, Adjoints.

MM. Mario CHANCOLLON, Jean-Paul DUPUY, Jean CARREL-BILLIARD,
Jean-Roger DUBERNET, Denis LAGOFUN, Mmes Nicole BARTHELEMIO,
Anne Marie LURINE, Michèle FORTIN, Christiane BLATCH, et Stéphanie VASQUEZ
MM. Laurent PEYRONDET, Alain CAULLIER, Didier SOULIES, Mme Peggy AVELEZ, et
MM Olivier SORIA, Jean Michel JESUPRET, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Mme. Jacqueline HAUFFMANN qui a donné procuration à M. Jean-Michel DAVID,
Mme Marielle FOURMONT qui a donné procuration à Mme Nicole BARTHELEMIO,
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à M. Alain CAULLIER,

Etait absente :

Mme Danielle GOUZERH, Conseillère Municipale.

☪ ☪

M. Olivier SORIA est élu Secrétaire de séance.

☪ ☪

Monsieur le Maire rappelle que cette séance du Conseil Municipal a pour seul objet une information sur la gestion du trait de côte.

Il indique qu'à son initiative, un groupe de travail a été mis en place, au sein du Conseil Municipal.

Ce groupe est composé de Messieurs DAVID, MARCET, VALETTE, CAULLIER et de MAREZ OYENS.

Monsieur CAULLIER précise qu'il a accepté avec plaisir de participer à ce groupe de travail, compte tenu de l'importance de cette question, mais également de son activité professionnelle antérieure, et de son expérience de cette problématique, en Charente notamment.

Monsieur le Maire rappelle le contexte actuel :

1) Créé en 2006, le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain (GIP Littoral) associe l'Etat, la Région, les Départements côtiers et les Intercommunalités avec pour vocation la protection de la côte Aquitaine, tout en assurant son développement, dans le cadre d'un partenariat structuré.

2) Ce Groupement d'Intérêt Public a élaboré le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain (PDDLA). Ce plan constitue un cadre d'intervention et d'impulsion collectif, en coordonnant les priorités des partenaires du Littoral, dans un projet global et partagé.

3) Par délibération du 15 octobre 2009 de l'Assemblée Générale du GIP Littoral, une étude a été confiée à SOGREAH, sur la problématique de la gestion du trait de côte.

Cette mission a pour objectifs :

- De poser les bases d'une stratégie régionale de gestion du trait de côte, combinant une approche régionale et un guide de l'action locale ;*
- De se poser des limites temporelles, à l'échelon 2020 et 2040.*

Cette étude est organisée en 5 phases :

*• **Phase 1 :***

Définition d'une première sensibilité régionale (finalisée en Mai 2010).

*• **Phase 2 :***

Définition et évaluation des enjeux pour chacun des sites retenus.

Trois sites d'étude ont été retenus : LACANAU, CONTIS et CIBOURE.

*• **Phase 3 :***

Définition de stratégie locale et des scénarios de gestion du trait de côte pour chacun des sites retenus (en cours).

*• **Phase 4 :***

Evaluation des scénarios.

- **Phase 5 :**
Eléments de définition d'une stratégie régionale.

- 4) *Le Comité Technique du 15 mai 2010 a permis :*
- *La définition de 4 classes d'aléa.*
 - *La préparation d'un atlas afin d'avoir une vision claire des évolutions du trait de côte. Cet atlas ne sera pas communicable avant sa finalisation.*
 - *La prise en compte des sensibilités*
 - ✓ *Socio-économiques ;*
 - ✓ *Patrimoniales ;*
 - ✓ *Environnementales.*
 - *L'intégration de la notion de substitution.*

5) *Le 25 mai 2010, SOGREAH a présenté une première approche de la gestion du trait de côte.*

6) *Le 28 juin 2010, nouvelle réunion, à LACANAU, du Comité Technique, en présence du Sous Préfet, des représentants du Conseil Régional et des différents organismes concernés, afin de présenter :*

- *La définition des différentes sensibilités ;*
- *L'évolution à l'horizon 2040 ;*
- *Les interrogations sur les possibilités de submersion.*

La prochaine réunion est prévue en Septembre 2010 afin, notamment, de prendre en compte les orientations des élus.

A l'aide d'un diaporama, les élus membres du Groupe de Travail présentent ensuite les conclusions de cette réunion du 28 juin 2010 :

1) Rappel des Objectifs :

Poser les bases d'une stratégie régionale de gestion du trait de côte combinant une approche régionale et un guide de l'action locale.

Monsieur le Maire rappelle ces objectifs : Fournir aux collectivités littorales un ensemble de méthodes communes au littoral aquitain constituant une aide à la décision en permettant localement de :

- *Définir et évaluer les enjeux présents sur le périmètre impacté par l'érosion future ;*
- *D'élaborer des scénarios pour gérer le trait de côte ;*
- *D'évaluer et de comparer ces scénarios.*

2) Aléas érosion littorale (OCA, 2010) :

Monsieur CAULLIER précise qu'il s'agit pour le GIP Littoral de donner un ordre de grandeur de l'érosion du Littoral depuis une quarantaine d'années et d'extrapoler, sur ces bases, sur l'érosion prévisible aux échéances 2020 et 2040.

3) Diagnostic territorial de LACANAU

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'affecter chaque zone d'une note socio-économique et d'une note patrimoniale/environnementale. La diapositive présentée donne un exemple de cette classification.

4) Autres usages de la zone de LACANAU

Monsieur VALETTE rappelle un exemple concret et récent, à savoir le 14 juillet 2010. A marée haute et sur toute la largeur du front de mer urbanisé, il n'y avait plus de plage accessible.

Cette situation se retrouve une semaine sur deux. Il s'agit de la situation actuelle et non pas d'une extrapolation à 20 ou 40 ans.

Monsieur MARCET note la forte attractivité de cette zone pour l'agglomération bordelaise, à laquelle viennent se greffer les activités saisonnières (Ecoles de Surf, Club Mickey ...) et les manifestations (Lacanau Pro, Lacanau Gliss Festival...).

Cette attractivité confirme l'importance économique de cette zone.

5) Monsieur le Maire insiste sur la volonté des élus de « PROTEGER LE FRONT DE MER URBANISE », sans pour autant fermer les yeux sur la réalité du recul de ce trait de côte.

Cette volonté doit s'accompagner de réflexions sur les modes de gestion de ce secteur.

6) Discussion sur les objectifs de territoire :

Monsieur le Maire précise « qu'il s'agit de donner la parole aux élus afin qu'ils définissent leurs objectifs :

- **Objectifs de développement urbanistique :**
 - **Réduire/Maintenir/Renforcer :**
 - le caractère naturel du front de mer,
 - le caractère anthropisé du front de mer,
 - **Maintenir/Développer/Relocaliser/Supprimer** certains points d'urbanisation (habitations avec vue sur la mer, commerces, équipements publics...).

- **Objectifs de service au public :**
 - **Réduire/Maintenir/Développer :**
 - l'accueil du public au plus près de la mer (parkings, commerces, hébergements),
 - les activités ludico-sportives (surf, windsurf...),
 - des événements en lien avec l'espace littoral (expositions, concerts de plein air, compétitions sportives...).
 - **Limiter/Maintenir** l'utilisation de la plage du front de mer à toute heure de la marée,
 - **Réduire/Maintenir/Renforcer** l'accès du public au front de mer.

- Objectifs de sécurité des biens et des personnes :
 - **Réduire/Maintenir/Renforcer :**
 - la sécurité des installations de sommet de dune,
 - la sécurité de la baignade à l'océan.

- Objectifs environnementaux :
 - **Réduire/Maintenir/Améliorer** la propreté de la plage et de la dune,
 - **Maintenir/Améliorer** la qualité des eaux littorales.

- Objectifs de gestion des finances de la collectivité :
 - **Réduire/Maintenir/Augmenter :**
 - les rentrées fiscales liées aux usages de l'espace littoral (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle...),
 - le coût de gestion de l'espace littoral (nettoyage, entretien des ouvrages de protection côtière, protection du front de mer, accès, équipements publics...),
 - les investissements liés à la préservation de l'espace littoral,
 - les investissements liés à l'ouverture du littoral au public.

7) Scénarios étudiés par le GIP Littoral Aquitain

Monsieur le Maire indique que les scénarios de gestion du trait de côte, étudiés A MINIMA pour une évaluation financière (analyse coûts/avantages) en phase 4 concernent :

- La « non gestion » du front de mer ;
- Le repli stratégique des enjeux prescrits dans la bande d'aléa ;
- Le scénario porté par les communes.

Il précise qu'il appartient aux élus de définir ce scénario.

8) Anticipation des fondements du guide de l'action locale :

Monsieur le Maire indique que ce guide est élaboré en 3 phases :

- Etablissement d'un socle de principes communs pour la gestion du littoral Aquitain basé sur :
 - La stratégie nationale de gestion du trait de côte (fin 2011),
 - Les principes de gestion adaptés à nos spécificités régionales,
 - Le retour des principes mis en évidence par les pratiques locales sur les 3 sites pilotes.

- Etablissement des modes de gestions envisageables sur le littoral Aquitain basés sur :
 - La « non gestion »,
 - Le recul stratégique,
 - Les gestions tirées des expériences locales sur les sites pilotes.

- Description des outils techniques, des aspects financiers, réglementaires et environnementaux pour la mise en place des modes de gestion.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle que les élus sont déterminés à tout mettre en œuvre pour protéger le front de mer urbanisé.

Monsieur PEYRONDET estime que plusieurs scénarios peuvent être présentés au GIP Littoral :

- *Protéger simplement le front de mer ;*
- *Protéger **ET** Aménager le front de mer.*

Des questions restent posées sur les coûts des investissements à réaliser et sur les participations financières de nos partenaires.

Monsieur le Maire indique que la question financière n'a jamais été abordée au cours des différentes réunions.

La volonté de tous est d'arriver rapidement aux solutions proposées.

Il est important de continuer à mettre en avant la situation canaulaise afin justement que des solutions soient dégagées et mises en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que sans l'implication des élus, notamment au travers du forum de l'an passé, le site de Lacanau n'aurait probablement pas été retenu.

Monsieur SORIA est d'accord sur l'objectif de protection, mais qui dépendra des techniques qui seront utilisées.

Monsieur le Maire note que ce point relève de la fin de la phase 3 et surtout de la phase 4, qui dépendront des choix formulés par les élus canaulais sur les objectifs de territoire.

Monsieur SOULIES indique que s'il y a consensus sur la protection du littoral urbanisé, la question avec ou sans la plage dépend des enjeux financiers et donc des techniques à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que, pour l'instant, le GIP Littoral demande aux élus de se positionner.

Monsieur CAULLIER estime qu'il conviendrait de demander au GIP Littoral d'étudier deux scénarios, avec leurs incidences financières.

Monsieur CARREL-BILLIARD craint que le choix d'un seul scénario maximaliste, et qui s'avèrerait in fine trop onéreux, ne retarde la finalisation de l'étude.

Madame AVELEZ s'interroge sur la méthodologie des réponses à apporter.

Monsieur le Maire précise que les élus sont destinataires de la présentation de ce soir, sur support papier, et devront se prononcer avant la fin du mois d'août, afin que le GIP Littoral soit informé de la volonté du Conseil Municipal avant sa prochaine réunion du mois de septembre.

Monsieur PEYRONDET souhaiterait connaître la position du Maire et du groupe majoritaire sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le souhait de chaque élu qui est recherché, et non pas celle d'un groupe, fût-il majoritaire.

Monsieur VALETTE indique qu'il a retenu 3 points forts des réunions auxquelles il a participé :

- La volonté des élus sera déterminantes ;
- Les solutions techniques existent ;
- Le moment venu, les financements seront trouvés.

Monsieur SOULIES estime que l'orientation politique sur le front de mer urbanisé ne doit pas nous exonérer d'une réflexion sur les secteurs Nord et Sud.

Monsieur le Maire rappelle qu'au contraire, l'étude prend en compte l'ensemble du front de mer urbanisé ou non. La réflexion ne peut, en effet, qu'être globale.

Monsieur MARCET précise que SOGREAH a indiqué que des solutions existent à toutes les orientations possibles.

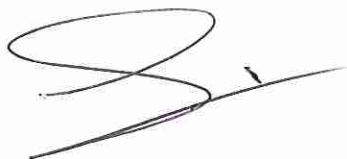
Monsieur SOULIES estime que la spécificité de LACANAU, avec son débouché direct sur l'océan, est à sauvegarder autant que possible.

Olivier SORIA, les élus de Gauche, sont pour le maintien du bâti et l'extension de la plage centrale.

En levant la séance à 19h20, Monsieur le Maire rappelle qu'il attend le retour des élus avant la fin du mois d'août.

Le secrétaire de Séance,

Olivier SORIA



Le Maire,

Jean Michel DAVID

